



CHSCT

RENOUVELLEMENT DE LA FORMATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CHSCT

Entreprises de plus de 300 salariés

(Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

Code du Travail Art. L 4523-10, L 4614-14-15-16 (Loi n° 82-1097 du 23-12-82)

PUBLIC VISÉ

Représentant du personnel au CHSCT

PRÉ REQUIS

voir exercer leur mandat pendant 4 ans, consécutifs ou non

DURÉE

5 jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

LIEU DE FORMATION

Dans nos centres de formations ou dans vos locaux

OBJECTIF

Permettre au représentant du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner.

Moyens pédagogiques

- Exposé participatif
- Travaux pratique en plénière et sous-groupe
- Support pédagogique remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Vidéo projecteur
- Ordinateur

Moyens d'encadrement

- Formateur agréé par la DIRECCTE de Bretagne

Références réglementaires

Conformément aux articles L 2325-44, R 2325-8, R 4614-26 et R 4614-27, VIVALIANS figure sur la liste arrêtée par le préfet de région l'autorisant à dispenser la formation des membres du CHSCT.

Organisation

Le programme de formation a un caractère spécialisé, est adapté aux demandes particulières des stagiaires et tient compte notamment des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité

Une partie pratique de l'analyse des risques est proposé sous forme de visite de site et d'étude de poste de travail.



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Nos formations peuvent vous être accessibles. Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation.

Pour toute information : contact.handicap@vivalians.fr

Autres sources d'informations



MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Attestation de suivi de formation



CHSCT

RENOUVELLEMENT DE LA FORMATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CHSCT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Bilan de l'activité du CHSCT
- Recensement des difficultés rencontrées et des demandes particulières des stagiaires en vue d'élaborer le programme spécifique

LE FONCTIONNEMENT DU CHSCT

- Actualisation des connaissances sur la compétence et les attributions du CHSCT
- Mises à jour des données documentaires et bibliographiques
- Étude des procès-verbaux et ordres du jour
- Les attributions spécifiques correspondant au rôle de chacun des stagiaires

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES

- Les tendances et les chiffres
- Les statistiques propres à l'entreprise
- La collecte des informations concernant l'évolution des accidents du travail
- L'analyse des accidents et des incidents, difficultés rencontrées
- Commentaire sur un arbre des causes réalisé par les stagiaires

LA PRÉVENTION

Législation

- Actualisation des connaissances en matière de textes réglementaires concernant la sécurité du travail
L'évolution de la réglementation en matière de conditions de travail et de la pénibilité

- Le travail de nuit
- Le travail des femmes et des jeunes travailleurs
- Le harcèlement moral
- L'évolution de la législation et de la jurisprudence en matière de sécurité santé au travail
- Le management de la sécurité santé au travail

ÉTUDE DOCUMENTAIRE

- Etude du dernier bilan annuel d'hygiène, sécurité et conditions de travail
- Etude de l'évaluation des risques réalisée par le chef d'établissement
- Détermination des priorités d'action issues de l'évaluation des risques
- L'exploitation des informations issues de l'évaluation des risques

PROGRAMME SPÉCIFIQUE

- Développement des thèmes abordés lors de l'introduction
- Résolution des problèmes rencontrés par les stagiaires dans l'exercice de leur fonction de représentant du personnel au CHSCT.